

## e-DO : BILAN DU DÉPLOIEMENT DE L'APPLICATION DE DÉCLARATION EN LIGNE POUR L'INFECTION PAR LE VIH ET LE SIDA

// REVIEW OF THE DEPLOYMENT OF THE e-DO ONLINE REPORTING TOOL FOR HIV AND AIDS INFECTION

Julien Durand (julien.durand@santepubliquefrance.fr), Françoise Cazein, Étienne Lucas, Jérémie Saillant, Didier Che, Florence Lot, Daniel Dubois

Santé publique France, Saint-Maurice, France

Soumis le 17.10.2017 // Date of submission: 10.17.2017

**Mots-clés :** VIH, Sida, Déclaration obligatoire, Surveillance épidémiologique, France  
**// Keywords:** HIV, AIDS, Mandatory notification, Epidemiological surveillance, France

### Introduction

Santé publique France a initié la modernisation du dispositif des maladies à déclaration obligatoire avec la télé-déclaration de l'infection par le VIH et du sida par le biais d'une application web : e-DO (www.e-do.fr)<sup>1</sup>.

Après une phase pilote, e-DO a été rendue disponible pour l'ensemble du territoire français en avril 2016. Elle permet aux cliniciens et biologistes de déclarer en ligne les cas d'infection par le VIH et de sida. La déclaration doit désormais se faire de façon indépendante par les biologistes et par les cliniciens.

L'évolution du dispositif de la déclaration obligatoire (DO) a pour objectifs la simplification du processus de notification et des échanges entre ses différents acteurs afin d'améliorer la participation des professionnels de santé au dispositif, ainsi que la réduction des délais de transmission des notifications. La télé-déclaration permet en effet aux autorités sanitaires de recevoir les déclarations émises par les professionnels de santé en temps réel.

### Mise en œuvre du dispositif

Conformément aux exigences réglementaires sur la conservation et la transmission de données médicales individuelles<sup>2</sup>, l'authentification des biologistes et cliniciens repose sur les cartes de professionnels de santé (CPS). Les personnes autorisées à déclarer pour les biologistes et cliniciens (internes, techniciens etc.) doivent également disposer de cartes de la famille CPS. Ce prérequis technique pour l'authentification des déclarants *via* le dispositif CPS permet de garantir un haut niveau de sécurité de l'application e-DO.

L'Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé), en partenariat avec Santé publique France, assure un support téléphonique (numéro d'appel : 0809 100 003) pour assister les déclarants dans les démarches d'équipement de leurs structures (cartes CPS et lecteurs de cartes) et pour l'utilisation de l'application.

Afin d'accompagner les structures et les déclarants tout au long de l'année 2016 et au début

de l'année 2017, plusieurs sessions de formation et de présentation de l'application ont été organisées par Santé publique France, en partenariat avec les centres de coordination régionale de lutte contre le VIH (Corevih) de plusieurs régions.

### Résultats

#### Les utilisateurs

Depuis sa mise en ligne en avril 2016, l'application e-DO est utilisée de manière croissante par les biologistes et cliniciens pour saisir et transmettre les DO d'infection à VIH et de sida.

De nouvelles inscriptions de déclarants sont enregistrées chaque semaine, avec 851 inscrits début octobre 2017. Parmi ces déclarants, on dénombre 526 biologistes (61,8%) et 325 cliniciens (38,2%). Sur les 851 personnes enregistrées, celles autorisées à déclarer pour le compte de cliniciens ou biologistes représentent 155 profils, soit 18,2% de l'ensemble des inscrits.

#### Les déclarations

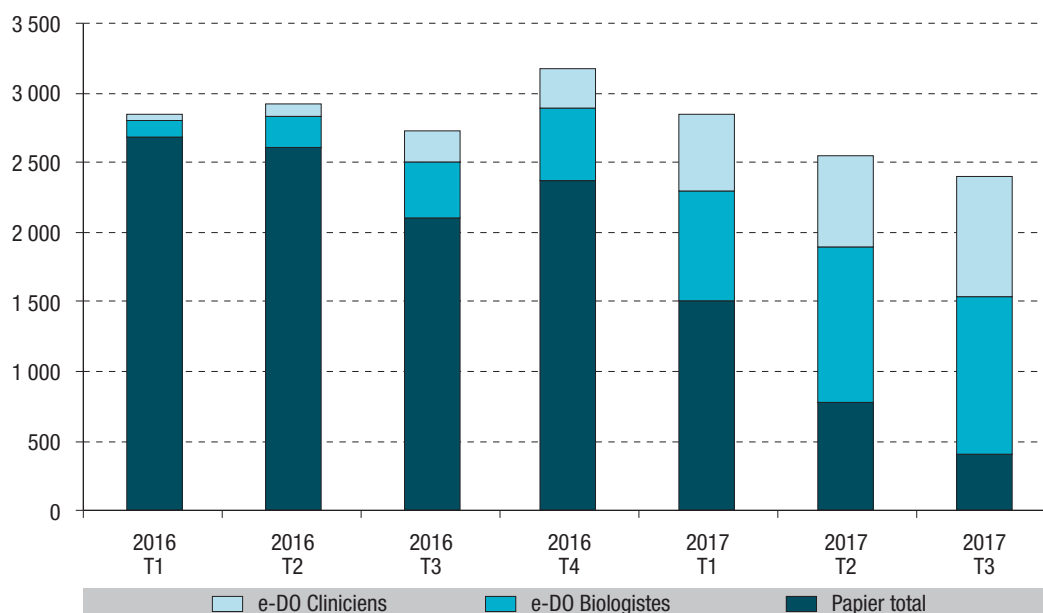
Le nombre de déclarations électroniques augmente de manière continue depuis le premier trimestre 2016, alors que l'utilisation du format papier diminue (figure).

À la fin de l'année 2016, 1 896 DO avaient été effectuées par voie électronique (15,2%) et 10 512 sous forme papier (84,7%). Au cours de l'année 2017 et jusqu'à fin septembre, 5 155 DO électroniques (63,2%) et 3 007 DO papier (36,8%) ont été reçues.

Le total des DO reçues *via* e-DO au cours de l'année 2017 représente 50% des déclarations reçues au cours de la même période en 2015 (10 315), lorsque seul le mode papier prévalait. On observe une progression de la part des cliniciens dans la déclaration électronique. Début octobre 2017, ils représentaient 38,2% de l'ensemble des déclarations effectuées *via* e-DO. Cette proportion était de 42% avec le dispositif papier en 2015.

Les déclarations d'infection à VIH ou de sida réalisées *via* e-DO concernent l'ensemble des départements français, témoignant d'un déploiement de l'application sur l'ensemble du territoire.

### Progression de la part des déclarations *via* e-DO de l'infection par le VIH ou le sida par les biologistes et cliniciens en France



T : trimestre

## Discussion

Les données de DO électroniques et l'enregistrement de nouveaux utilisateurs en continu témoignent d'une bonne adhésion au nouveau dispositif de déclaration sur l'ensemble du territoire français. Il est néanmoins primordial d'augmenter encore le recours à e-DO pour améliorer l'exhaustivité de la DO, notamment pour permettre de produire des indicateurs aux niveaux géographiques les plus fins et d'estimer au mieux des indicateurs-clés comme l'incidence du VIH.

Comparativement au dispositif papier, qui nécessitait l'envoi postal des déclarations par l'intermédiaire des Agences régionales de santé, avec un délai médian entre le diagnostic et la date de réception à Santé publique France de 104 jours (données 2015), le dispositif électronique permet de réduire à 33 jours le délai entre la date de diagnostic et la date d'envoi. Avec l'utilisation croissante de e-DO, les données épidémiologiques concernant les infections par le VIH et le sida pourront ainsi être, à l'avenir, communiquées dans de meilleurs délais.

## Conclusion et perspectives

Ce projet démontre la capacité d'adaptation des déclarants et des autorités sanitaires dans

la modernisation des systèmes de surveillance tels que les MDO, malgré d'importants enjeux de sécurité et prérequis techniques.

Le succès de l'ouverture de e-DO pour la déclaration du VIH et du sida est encourageant dans la perspective de dématérialiser d'autres systèmes de surveillance. ■

## Remerciements

À Lotfi Benyelles, Maria-Clara Da Costa, Pierre Pichon, Roselyne Pinget, Charly Ramus et Cécile Sommen (Santé publique France).

## Références

- [1] Barret AS, Lagrée C, Cazein F, Lucas E, Durand J, Pillonel J, *et al.* e-DO : nouvel outil de télé-déclaration pour l'infection par le VIH et le sida. Bull Epidemiol Hebd. 2015;(9-10):162-3. [http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=12490](http://opac.invs.sante.fr/index.php?lvl=notice_display&id=12490)
- [2] Code de la santé publique. Article L1110-4. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020886954&cidTexte=LEGITEXT000006072665>

## Citer cet article

Durand J, Cazein F, Lucas E, Saillant J, Che D, Lot F, *et al.* e-DO : bilan du déploiement de l'application de déclaration en ligne pour l'infection par le VIH et le sida. Bull Epidemiol Hebd. 2017;(29-30):630-1. [http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2017/29-30/2017\\_29-30\\_6.htm](http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2017/29-30/2017_29-30_6.htm)